



## SAISON 2025-2026

GVCaluire3C sera présente au Forum des Associations METROPOLIS Samedi 13.09.25 de 9h à 16h

### REGLEMENT des Inscriptions :

- \* un règlement par inscription (**pas de cumul**)
- \* un règlement de **35,50 € par chèque bancaire pour la licence**
- \* le règlement de **l'adhésion et des cours** par chèques bancaires ou chèques vacances

### DEPART/ARRIVEE des Animateurs :

- \* **Caroline** prend sa retraite. Elle est remplacée par Julie, Laurence et Méline.
- \* **Lyonel** quitte l'association. Il est remplacé par Julie et Méline.
- \* **Jérémy** absent jusqu'au 21 février 2026 . Les cours de Marche Nordique seront assurés par Sonia jusqu'à cette date, puis repris par Jérémy à partir du 21 février 2026.
- \* **Sonia** nous rejoint pour le remplacement de Jérémy et un nouveau cours de Marche Dynamique.

### NOUVEAUTES/SUPPRESSION :

- \* Nouveau cours de **Marche Dynamique** avec Sonia
- \* Danses Plurielles devient **Fit'Danse**
- \* Cours **Gym Oxygène** supprimé

### LIEUX de RENDEZ-VOUS pour Marche Nordique et Marche Dynamique :

- \* Le lieu de RDV pour les premiers cours est le Dojo, 1 bis rue Curie Caluire

### MODIFICATIONS surlignées en GRIS sur la 2ème page du bulletin d'inscription

- \* **Marche Nordique** : Sonia assurera les cours de Jérémy jusqu'au 21 février 2026
- \* **GAC** : Méline assurera les 2 cours le **Lundi à 16h15, salle Emy à Cuire** (à la place de Lyonel) et le **Jedi à 11h15 au Dojo**
- \* Les cours de **Caroline & Lyonel** sont repris par **Julie & Laurence** aux **mêmes horaires**
- \* Les cours de **Vérane Salle Emy** à Cuire sont avancés à **14h15 et 15h15**
- \* **Aquagym** : Horaires décalés à **9h15 et 10h15** , plus de bains à remous (**Rappel** : cours de 45 mn de 9h25 à 10h10 et 10h 25 à 11h10)

TESTER 1 ou 2 cours en Juin 2025 et jusqu'au 30 septembre 2025.

Bonne saison !



**Saison 2025/2026**  
du 15 Septembre 2025 au 26 juin 2026

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A transmettre de préférence par voie postale  
GV 3C Caluire - 1 rue CURIE - 69300 CALUIRE  
Mail de l'association : [gvcaluire3c@hotmail.fr](mailto:gvcaluire3c@hotmail.fr)

NOM..... Nom de Naissance (obligatoire).....

Prénom..... Date de naissance .....

Adresse .....

Adresse Mail..... Tel : .....

Nouvel adhérent oui

Demande d'une attestation CE oui

Licence EPGV obligatoire : un règlement par adhérent et par chèque bancaire uniquement	<b>* 35,5 €</b>
--	-----------------

Adhésion annuelle et cotisations aux activités :	Nombre	Prix unitaire	Total
<b>1-Adhésion au club obligatoire</b>			<b>13,50 €</b>
<b>2-Activité Gymnastique</b>	<i>Nombre de séances</i>	<b>100€</b>	
3 - Pour une 3 <sup>e</sup> séance Gym prise en début de saison		<b>10€ à déduire</b>	-
4 - Pour une 4 <sup>e</sup> séance Gym prise en début de saison		<b>15€ à déduire</b>	-
<b>5-Activité spécifique : Aquagym</b>	<i>Nombre de séances</i>	<b>180€</b>	
<b>6-Activité spécifique : Marche Nordique/Dynamique</b>	<i>Nombre de séances</i>	<b>185€</b>	
<b>7-Activité spécifique : Gymnastique après cancer</b>	<i>Nombre de séances</i>	<b>gratuit</b>	
<b>8-Facultatif « Solidarité Cancer »</b>	<b>2€ ou plus au choix</b>		
<b>9 - Montant TOTAL (hors licence EPGV) lignes 1 à 8</b>		<b>**</b>	

### UN règlement PAR adhérent à l'ordre de GV CALUIRE 3C :

° **LICENCE\***: Encaissement à compter du 10 octobre 2025, par chèque bancaire de..... **35.50€**

° **ADHESION et COURS\*\*** : Encaissement à compter du 10 octobre 2025,

- Par chèque bancaire : cocher la ou les cases

En 1 fois , en 2 fois , en 3 fois

Montant réglé par chèque(s) bancaire(s) :  €

- et/ou par chèques vacances dûment remplis avec nom et adresse de l'adhérent

Nombre de chèques vacances :

Montant réglé par chèque(s) vacances :  €

**MONTANT TOTAL réglé par chèque(s) bancaires + chèques vacances = Ligne 9**  €

Conformément à notre Règlement Intérieur, à retrouver sur notre site [gvcaluire3c.fr](http://gvcaluire3c.fr) :

- tout adhérent au cours de GAC doit **obligatoirement** fournir un certificat médical ainsi que tout **nouvel** adhérent.

- les certificats médicaux antérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ne sont plus valables pour les anciens adhérents.

**Merci d'en fournir un nouveau.**

- Aucune cotisation ne sera remboursée en cours de saison, sauf en cas d'arrêt supérieur à 3 mois pour raison médicale.

- Le choix du cours ainsi que son horaire devront être respectés.

Date .....

Signature

## Clôture des inscriptions le 31 janvier 2026

Planning des séances du 15.09.2025 au 26.06.2026

Pas de cours pendant les vacances scolaires

Jours	N° du cours et modifications*	Cocher le (les) cours choisis	Horaires	Cours	Lieux	Animateurs
<b>1 - Activités de gymnastique - 100€ par cours</b>						
Lundi	1		8h45 - 9h45	Gym douce	Dojo	Julie
	2		9h45 - 10h45	Pilates Seniors	Dojo	Julie
	3		10h45 - 11h45	Étirements Seniors	Dojo	Julie
	4*		14h15- 15h15	Pilates Seniors	Cuire	Verane
	5*		15h15 - 16h15	Pilates	Cuire	Verane
	6*		16h - 17h	Pilates Seniors	Dojo	Julie
	7*		17h - 18h	Pilates	Dojo	Julie
	8		18h - 19h	Total Body Training	Dojo	Méline
	9		19h - 20h	Pilates	Dojo	Méline
	10*		20h - 21h	Fit'Danse	Dojo	Méline
Mardi	11		8h30 - 9h30	Gym dynamique	Dojo	Laurence
	12	complet	9h30 - 10h30	Gym posturale	Dojo	Laurence
	13*	complet	10h30 - 11h30	Étirements	Dojo	Laurence
	14*		11h30 - 12h30	Pilates	Dojo	Julie
	15*		12h30 - 13h30	Gym d'entretien	Dojo	Julie
	16		16h - 17h	Gym Seniors	Dojo	Laurence
	17		19h - 20h	Pilates	St Clair	Virginie
	18		20h - 21h	Gym dynamique	St Clair	Virginie
Jeudi	19		8h45 - 9h45	Gym d'entretien	Dojo	Julie
	20		8h45 - 9h45	Gym d'entretien	Cuire	Diane
	21		9h45 - 10h45	Gym d'entretien	Dojo	Julie
	22		9h50 - 10h50	Gym d'entretien	Cuire	Diane
	23		11h - 12h	Gym douce	Cuire	Diane
	24*		12h30 - 13h30	Gym d'entretien	Dojo	Méline
	25		14h - 15h	Étirements	Dojo	Laurence
	26		15h - 16h	Étirements	Dojo	Laurence
	27		18h30 - 19h30	Pilates	Montessuy	Pascale
	28		19h30 - 20h30	Pilates	Montessuy	Pascale
Vendredi	29		8h30 - 9h30	Gym dynamique	Dojo	Laurence
	30	complet	9h30 - 10h30	Gym douce	Dojo	Laurence
	31	complet	10h30 - 11h30	Gym d'entretien	Dojo	Laurence
<b>2 - Activités spécifiques</b>						
<b>Aquagym * - 180€</b>						
<b>* Obligatoirement en complément d'un cours de gym - Date fermeture piscine : 9 juin 2026</b>						
Mardi	32*		9h15-10h15	Aquagym	Piscine	Florent
	33*		10h15-11h15	Aquagym	Piscine	Florent
<b>Marche nordique-dynamique - 185€</b>						
Mardi	34*		9h30- 11h30	Marche nordique	En extérieur	Sonia Jérémy
Jeudi	35*		9h45 - 11h45	Marche nordique	En extérieur	Sonia Jérémy
Vendredi	36*		9h45 - 11h45	Marche dynamique	En extérieur	Sonia
<b>Gym après cancer : Cours gratuit licence 35,5€ et adhésion 13,5€ = 49€ obligatoire</b>						
Lundi	37*		16h15-17h15	Gym Après Cancer	Cuire	Méline
Jeudi	38*		11h15 - 12h15	Gym Après Cancer	Dojo	Méline



## Bulletin d'adhésion / Renouvellement SAISON 2025-2026

### FORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

#### **Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique sportive**

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- le certificat médical doit être fourni dans les 2 mois suivant l'inscription et est valable 3 ans.
- Les évolutions de santé au cours de ces 3 années, non signalées, sont de la responsabilité de l'adhérent et ne pourront être imputées à l'Association.
- Le certificat médical est obligatoire chaque année pour les cours de Gymnastique Après Cancer.

**Assurance** Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

**Statuts et Règlement intérieur** L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

**Participation à l'Assemblée Générale** L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

**Utilisation des données personnelles** L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « [dpo@ffepgv.fr](mailto:dpo@ffepgv.fr) ».

**Honorabilité des bénévoles** Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).